

**Projet de poste Fleury à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV
sur le territoire de la Ville de Montréal par Hydro-Québec /
Questions et commentaires additionnels adressés à Hydro-Québec
suite à la consultation intra et interministérielle
portant sur la première série de réponses
(Dossier 3211-11-109)**

Questions additionnelles portant sur le climat sonore adressées
le 12 septembre 2013 :

*Voici trois questions supplémentaires relatives au climat sonore pour le projet
du poste Fleury et de la ligne d'alimentation:*

- 1. L'intervalle de référence prévue par la Note d'instructions 98-01 pour la détermination des niveaux acoustiques d'évaluation est de une heure continue. Les relevés sonores effectués dans le cadre de cette étude d'impact ont une durée de 5 minutes. Le promoteur devra démontrer la représentativité de ces mesures et justifier les interpolations réalisées pour déterminer les niveaux acoustiques d'évaluation horaires;*
- 2. Ajouter au rapport les graphiques des tracés des relevés sonores et les spectres en tiers d'octaves obtenus;*
- 3. Pour les impacts liés aux travaux de construction, le rapport d'étude d'impact décrit les clauses normalisées ainsi que sept mesures d'atténuations prévues pour le poste Fleury à 315-25 kV (section 7.3.2.1) et pour la ligne à 315 kV (section 7.4.2.1). Le promoteur devra préciser si les « Limites et lignes directrices préconisées par le ministère de Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction », joint à l'annexe 1, seront respectées.*

Cynthia Marchildon

Cynthia Marchildon, M.Sc.Géogr.
Chargée de projet
Direction de l'évaluation environnementale
des projets terrestres